



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex
 Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : entre opacité et inquiétudes

Le ministère vient de dévoiler la répartition, par académie, des 1 082 réseaux de l'éducation prioritaire (732 REP et 350 REP+).

Avant la publication définitive, début 2015, de la liste des établissements concernés, on connaît déjà les sorties et les entrées prévues (12 académies avec baisse de dotation, et 15 avec augmentation).

La CGT Educ'action a toujours revendiqué l'utilisation de critères objectifs pour l'établissement de la carte de l'éducation prioritaire. En conséquence, elle exige que l'indice social utilisé par le ministère soit rendu public. En attendant, l'opacité règne et rien ne permet donc d'assurer qu'une réelle équité ait guidé la répartition annoncée.

Prend-on en compte l'indice de chaque établissement -et donc pourquoi une annonce en deux temps- ou une moyenne par bassins ou académies au risque de noyer les disparités locales ? Les sorties du dispositif sont-elles guidées par une évolution réelle du public scolaire ou, plus vraisemblablement, par les contraintes budgétaires et la volonté de limiter le nombre de réseaux à l'existant ?

La CGT Educ'action s'oppose aussi à la volonté ministérielle de multiplier les hiérarchies intermédiaires, avec l'annonce de l'augmentation du nombre de coordonnateurs et référents et du triplement de leur indemnité spécifique.

Elle continue surtout de revendiquer le maintien des lycées dans l'éducation prioritaire : puisque le ministère se vante de la mise au point de son indice social, qu'il l'applique aux lycées, notamment les lycées professionnels.

Pour la CGT Educ'action, l'éducation prioritaire ne doit pas être un laboratoire des politiques libérales mais bien un moyen de donner plus à ceux qui en ont moins. Elle rappelle également que la priorité, reste la prise en compte des difficultés sociales. Surtout, elle demande une réelle refondation de l'Éducation prioritaire qui ne se contente pas d'en rétrécir le champ, mais qui consiste à mettre en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens.

Cela passe par :

- une diminution des effectifs et des maxima par classe fixés nationalement,
- des critères objectifs et transparents pour définir les écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire,
- la prise en compte de ces critères pour le maintien ou l'entrée des lycées généraux, technologiques et professionnels dans la carte de l'éducation prioritaire,
- l'abandon du socle commun et de la politique d'autonomie des établissements, et le maintien de la liberté pédagogique des équipes ;

Dans ces conditions, la CGT Educ'action combattra, aux côtés des personnels, toute sortie illégitime d'un établissement de l'éducation prioritaire.

Montreuil, le 26 septembre 2014